

**Durée de la formation :** 1 journée.

**Nombre de participants :** 8 personnes maximum.

**Public concerné :** Ce module est destiné aux personnes qui doivent intervenir sur un poste défini pour des opérations de maintenance ou de travaux spécifiques entraînant un risque de chute avec dénivellation.

**Pré requis :** Etre apte médicalement. Avoir plus de 18 ans.

**Milieu :** Public évoluant dans un milieu équipé sur un poste défini.

**Matériels et supports nécessaires :** EPI ; salle; partie pratique sur le poste de travail.

### Objectifs de la formation

- Connaître la réglementation en vigueur sur les travaux en hauteur.
- Connaître les risques liés au travail en hauteur.
- Apprendre le fonctionnement des EPI utilisés.
- Définir la procédure d'intervention sur le poste défini.
- Mise en situation sur le poste concerné.

### Contenu de la formation

#### Partie théorique

- Les statistiques des accidents de travail.
- Les différents moyens de protections contre les chutes de hauteur.
- La législation.
- Les forces en présence (facteur de chute, force de choc, tirant d'air, etc.).
- Validation des connaissances.

#### Partie pratique

- Présentation et utilisation des équipements de protection individuelle.
- Réglage et points de contrôle des équipements de protection individuelle.
- Choix du point d'accroche : essai de suspension sternal et dorsal.
- Progression au moyen de la longe absorbeur sur ancrage existant.
- Mise en pratique de la procédure d'intervention sur le poste défini.
- Validation des aptitudes.

L'opérateur doit s'engager, à la fin de la formation, à lire le mémento qui lui a été remis par le formateur.